



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 109141

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les suites qu'il a bien voulu réserver aux conclusions de l'audit commandé par le Gouvernement sur la généralisation des téléprocédures pour les demandes d'aides PAC.

Texte de la réponse

La généralisation des téléprocédures, pour les demandes relatives à la politique agricole commune, est effective depuis deux campagnes, dans la mesure où, désormais, tous les agriculteurs ont la possibilité de déposer leurs demandes d'aides sur le site TéléPac dédié aux télédéclarations agricoles (www.telepac.agriculture.gouv.fr). Séduits par les atouts de la télédéclaration, 6,4 % des agriculteurs l'ont utilisée cette année pour déposer leurs demandes d'aide, soit 3,5 fois plus que l'an dernier. Ce sont, au total, plus de 25 500 dossiers qui ont été télédéclarés. Dans certaines régions, le succès a été particulièrement marqué : la mobilisation a été très importante dans plusieurs départements du Grand Sud-Ouest, et notamment dans la région Midi-Pyrénées, avec plus de 13 % de télédéclarants, et même avec un résultat tout à fait exceptionnel de 62 % dans le département du Lot. Le Cantal atteint 20 %, les Landes et la Haute-Vienne 17 %. L'Ouest, avec 4 départements à plus de 10 % : Morbihan (23 %), Mayenne (22 %), Calvados (12 %), Maine-et-Loire (10,7 %) atteint d'excellents résultats. Un succès très net également dans plusieurs départements du Centre-Est, avec notamment la Nièvre (32 %) et les Vosges (22 %), mais aussi 12 % dans le Loiret et la Haute-Marne. Après l'audit commandé par le Gouvernement relatif à la généralisation des téléprocédures, le ministère de l'agriculture et de la pêche entend, pour les prochaines campagnes, renforcer encore la place des téléprocédures, et en étendre l'emploi au-delà des demandes d'aides à la surface.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109141

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11464

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13245